

Conseil Municipal du 24/03/2021



Présents : Mmes, COTTIER, HALATRE, MALEUVRE, LE BOZEC, PRIME.
M. LASSALLE, BOUTIER, BOUVET, DEFFAINS, GIMENO, HILBEY, PAPION, VEINANTE.

Absents : Mme CHAUSSIS et M. BARDY

Assainissement : Compte Administratif et Compte de Gestion 2020

Après avoir présenté le Compte Administratif 2020 au Conseil Municipal d'où il ressort un résultat de clôture de 52 683,54 € d'exploitation et de 18 596,37 € en investissement, M. le Maire se retire du vote et laisse la présidence du Conseil Municipal à Mme COTTIER, 1er Adjoint, qui propose de valider le Compte de Gestion 2020 et le Compte Administratif 2020. **Le Conseil Municipal approuve les deux comptes du service Assainissement 2020 à l'unanimité.**

Assainissement : Affectation du résultat de fonctionnement 2020

Après avoir entendu l'exposé du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020, le Conseil Municipal **décide** d'affecter l'excédent d'exploitation soit 52 683,54 € en report du budget d'Assainissement 2021 à la section exploitation.

Assainissement : Budget Primitif 2021

M. le Maire présente le Budget Primitif 2021 du service Assainissement à savoir la somme de : 72 685,00 € pour la section d'exploitation // 44 891,00 € pour la section d'investissement. **Le Conseil Municipal vote le budget à l'unanimité.**

Commune : Compte Administratif et Compte de Gestion 2020

Après avoir présenté le Compte Administratif 2020 au Conseil Municipal d'où il ressort un résultat de clôture de +66 389,79 € en fonctionnement et +24 492,94 € en investissement (intégrant les restes à réaliser), M. le Maire se retire du vote et laisse la présidence du Conseil Municipal à Mme COTTIER, 1er Adjoint, qui propose de valider le Compte de Gestion 2020 et le Compte Administratif 2020. **Le Conseil Municipal approuve les deux comptes de la commune 2020 à l'unanimité.**

Commune : Affectation du résultat de fonctionnement 2020

Après avoir entendu l'exposé du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2020, le Conseil Municipal **décide** d'affecter l'excédent de fonctionnement soit 66 389,79 € en réserve au compte 1068.

Commune : Budget primitif 2021

M. le Maire présente le Budget Primitif 2021 de la commune au Conseil Municipal à savoir la somme de : 438 112,00 € pour la section de fonctionnement // 304 761,00 € pour la section d'investissement. **Le Conseil Municipal vote le budget à l'unanimité.**

Conseil Municipal du 16/04/2021



Présents : Mmes, CHAUSSIS, COTTIER, HALATRE, MALEUVRE, PRIME.
M. LASSALLE, BOUTIER, BOUVET, DEFFAINS, GIMENO, HILBEY, PAPION, VEINANTE.

Absents : Mme LE BOZEC donnant pouvoir à Mme CHAUSSIS et M. DEFFAINS à Mme COTTIER.

Présentation du SMICTOM DU Pays de Vilaine

Mme Christine GARDAN, Présidente du SMICTOM, est venue nous présenter les résultats financiers de l'année 2019 (la pandémie ayant empêché de le faire en 2020). Le SMICTOM a la gestion des ordures ménagères sur 44 communes se situant sur 3 communautés de communes: Bretagne Porte de Loire, Vallons de Haute Bretagne, pour une partie des communes de Redon communauté. Elle nous a présenté le circuit des déchets depuis la collecte jusqu'à la phase recyclage ou destruction et nous a rappelé qu'il est nécessaire de faire attention au tri, les plateformes qui sont actuellement en pleine restructuration dont celle de Bain de Bretagne qui sera bientôt déplacée pour un accueil plus performant.

Délibération sur le Pacte de Gouvernance de la communauté de commune BPLC

Le Conseil Communautaire de BPLC du 16 février 2021 a adopté le projet de Pacte de Gouvernance. A la suite de cette décision les communes devaient se prononcer sur ce projet de Pacte de Gouvernance.

Pour information ce Pacte se compose :

- D'un Conseil Communautaire composé de 46 conseillers, chargé de gérer les affaires de l'intercommunalité dans la limite des compétences qui lui sont transférées ;
- D'un Bureau Communautaire se composant des 20 Maires ;
- Des différentes commissions ayant pour rôle de faire des propositions ;
- D'un conseil de développement en commun avec la Com Com de Vallons de Haute Bretagne ;
- De rencontres entre les Directeurs Générales de Services et les Secrétaires de Mairie ;
- d'un droit à l'information de tous les Conseillers Communaux concernant les affaires de la Communauté de Communes ;
- d'une mutualisation de ce qui peut l'être.

Vote : Pour 13, Abstentions : 2

Modification Statutaire de la Communauté de Communes BPLC

Le Conseil Communautaire de BPLC du 23 mars 2021 s'est prononcé en faveur d'une modification statutaire. Elle concerne l'intégration dans les compétences facultatives de la compétence de l'organisation de la Mobilité qui a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire par des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) Locale.

Vote : Pour : 13 Abstention : 2

Implantation d'Éoliennes sur la Commune de LALLEU

M. le Maire rappelle au Conseil la rencontre qui a eu lieu lors de la séance du Conseil Municipal du 22 janvier 2021 avec la Société ABEI ENERGY, pour la présentation de leur projet de développement d'un parc éolien sur le territoire de LALLEU, puis de la visite sur le site du Parc éolien se situant sur la commune de TEILLAY le 6 mars dernier avec des élus. Une discussion s'en suit entre les conseillers à la suite de quoi M. le Maire propose de procéder à un vote à bulletin secret afin que chacun puisse se positionner sur l'implantation ou non d'éoliennes sur la commune de LALLEU.

Vote : POUR : 3, Abstention : 3, Contre : 9

Le Conseil Municipal donne donc un avis défavorable à la société ABEY ENERGY pour poursuivre le développement du projet éolien.